

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 86**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 Janvier 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Rénovation des voiries communales -  
Tranche 2015 - Fonds d'Intervention Vie Locale - Année 2015

---

**Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
1.39.52**

## **PRESENTATION**

J'ai été saisie d'une demande de subvention départementale exceptionnelle formulée par la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône concernant la réalisation de la troisième tranche (2015) de travaux de rénovation des voiries communales.

## **CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET**

Conformément à un schéma directeur de remise en état des voies et réseaux communaux établi en 2009, la municipalité de Port-Saint-Louis-du-Rhône programme chaque année des travaux d'amélioration des 49 kilomètres de route que compte la commune.

Pour ce qui le concerne, le SAN Ouest Provence a réalisé la réhabilitation des axes prioritaires sur la période 2010-2013, dans le cadre d'un contrat départemental de développement.

L'objectif de la commune étant de favoriser la mobilité durable des personnes, une troisième tranche de travaux a été retenue selon les priorités suivantes au titre de l'année 2015 :

- aménagement des voies pour leur mise en sécurité,
- aménagement des voiries dans le cadre du paysage urbain et des espaces publics de la commune pour améliorer le cadre de vie.

La troisième phase de ce plan de réhabilitation prévoit les travaux suivants :

- réfection de la portion de parking à l'angle des rues Serris et Max Barel,
- réfection de l'espace piétons à l'esplanade de la Paix,
- curage du chenal de la base nautique,
- reprofilage du chemin d'accès du château d'eau,
- création d'un passage surélevé au carrefour Simmonet et Baudin,
- raccordement pluvial au croisement des rues Gabrielli et Paul Eluard.

Le coût total de ces aménagements de voirie s'élève à 216.347 € HT.

La commune ne bénéficiant d'aucune autre subvention, le montant de la participation départementale pourrait s'établir à 129.808 €.

## PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, une subvention de 129.808 € sur une dépense subventionnable de 216.347 € HT, pour permettre la réalisation de la troisième tranche de travaux de rénovation des voiries communales, conformément au détail joint en annexe,
- m'autoriser à signer avec la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2015-10223 S dont la dotation est suffisante,
- d'approuver le montant d'affectation, comme indiqué dans le tableau ci-après :

		Montant De l'AP En M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2015 – 10223 S	10.000.000 €	4.888.549 €	129.808 €
OPERATION	201510223			
Détail nouvelle affectation - IB	204-71-204141	1.000.000 €	253.440 €	0 €
	204-71-204142	9.000.000 €	4.635.149 €	129.808 €
Dernière Commission Permanente ayant voté une affectation pour cette AP : 11/12/2015, rapports n°186, 189, 190, 191, 192, 193 et 194.				

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

